SOCIETE CIVILE DES PRODUCTEURS DE PHONOGRAMMES EN FRANCE (SPPF)

63 Boulevard Haussmann 75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE 2017

Sarl Paul Germon et Associés
Commissaire aux Comptes

10, rue de la Pépinière
75008 PARIS

A l'assemblée générale de la **SPPF**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SPPF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels, figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 18 mai 2018

Laurent GANEM

Commissaire aux Comptes

Sarl Paul Germon et Associés

ANNEXE Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan et Resultat

S.P.P.F

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement	2 133 202,72	2 012 110,53	121 092,19	0,16	118 123,72	0,16
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	78 514,01	73 396,88	5 117,13	0,01	1 985,51	0,00
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	294 650,95	93 588,57	201 062,38	0,27	29 299,64	0,04
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	152,45		152,45	0,00	152,45	0,00
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	56 233,47		56 233,47	0,08	51 089,70	0,07
TOTAL (I)	***2 562 753,60***	***2 179 095,98***	***383 657,62***	0,51	***200 651,02***	0,27
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes					190,00	0,00
Clients et comptes rattachés	6 991 144,24		6 991 144,24	9,34	7 169 658,30	9,71
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs					339,41	0,00
. Personnel	12 952,28		12 952,28	0,02	13 220,51	0,02
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	180 122,73		180 122,73	0,24	40 358,72	0,05
. Autres	14 468 773,25	289 155,21	14 179 618,04	18,95	12 589 082,10	17,05
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	22 203 118,03		22 203 118,03	29,67	27 206 232,89	36,84
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	30 872 584,08		30 872 584,08	41,25	26 556 130,30	35,96
Charges constatées d'avance	17 807,07		17 807,07	0,02	75 397,79	0,10
TOTAL (II)	***74 746 501,68***	***289 155,21***	***74 457 346,47***	99,49	***73 650 610,02***	99,73
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	***77 309 255,28***	***2 468 251,19***	***74 841 004,09***	100,00	***73 851 261,04***	100,00

S.P.P.F

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 254 110,00)	**254 110,00**	0,34	**241 862,85**	0,33
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées	10 702,44	0,01	10 702,44	0,01
Autres réserves	146 226,50	0,20	195 836,11	0,27
Report à nouveau	103 878,99	0,14	23 120,44	0,03
Résultat de l'exercice	***40 738,11***	0,05	***80 758,55***	0,11
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	***555 656,04***	0,74	***552 280,39***	0,75
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	83 861,47	0,11	74 726,37	0,10
TOTAL (III)	***83 861,47***	0,11	***74 726,37***	0,10
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	806 308,45	1,08	472 383,11	0,64
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	518 082,60	0,69	445 830,44	0,60
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	175 224,90	0,23	133 699,40	0,18
. Organismes sociaux	153 806,06	0,21	131 550,67	0,18
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	12 951,58	0,02	18 949,07	0,03
. Etat, obligations cautionnées	2 633,82	0,00	2 633,83	0,00
. Autres impôts, taxes et assimilés	1 216 941,90	1,63	1 419 175,45	1,92
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	71 315 537,27	95,29	70 600 032,31	95,60
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	***74 201 486,58***	99,15	***73 224 254,28***	99,15
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	***74 841 004,09***	100,00	***73 851 261,04***	100,00

S.P.P.F

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	94 630,89		94 630,89	100,00	92 330,35	100,00	2 300	2,49
Chiffres d'Affaires Nets	**94 630,89**		**94 630,89**	100,00	**92 330,35**	100,00	**2 300**	2,49
Production stockée								
Production immobilisée			123 753,52	130,78	115 769,54	125,39	7 984	6,90
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits			2 140 691,31	N/S	2 156 632,14	N/S	-15 941	-0,73
Total des produits d'exploitation (I)			***2 359 075,72***	N/S	***2 364 732,03***	N/S	***-5 657***	-0,23
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			877 081,58	926,85	879 214,67	952,25	-2 133	-0,23
Impôts, taxes et versements assimilés			19 870,08	21,00	22 783,88	24,68	-2 913	-12,79
Salaires et traitements			1 038 257,68	N/S	978 894,71	N/S	59 363	6,06
Charges sociales			469 664,00	496,32	444 427,33	481,35	25 237	5,68
Dotations aux amortissements sur immobilisations			142 975,52	151,09	141 030,03	152,75	1 945	1,38
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant			-204 627,65	-216,23	-182 379,90	-197,52	-22 248	-12,19
Dotations aux provisions pour risques et charges			9 135,10	9,65			9 135	N/S
Autres charges			1,02	0,00	2,76	0,00	-1	-49,99
Total des charges d'exploitation (II)			***2 352 357,33***	N/S	***2 283 973,48***	N/S	***68 384***	2,99
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**6 718,39**	7,10	**80 758,55**	87,47	**-74 040**	-91,67
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			34 724,88	36,69	90 764,17	98,30	-56 040	-61,73
Reprises sur provisions et transferts de charges			-34 724,88	-36,68	-90 764,17	-98,29	56 040	61,74
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)								
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)								
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)								
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			**6 718,39**	7,10	**80 758,55**	87,47	**-74 040**	-91,67

S.P.P.F

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	190,00	0,20			190	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital	33 829,72	35,75			33 829	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	***34 019,72***	35,95			***34 019***	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**34 019,72**	35,95			**34 019**	N/S
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	***2 393 095,44***	N/S	***2 364 732,03***	N/S	***28 363***	1,20
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	***2 352 357,33***	N/S	***2 283 973,48***	N/S	***68 384***	2,99
RÉSULTAT NET	**40 738,11** *Bénéfice*	43,05	**80 758,55** *Bénéfice*	87,47	**-40 020**	-49,55
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

Annexes

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017 dont le total est de 74 841 004,09 euros.
et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 40 738,11 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

La SPPF a déménagé, son nouveau siège social à compter du 1 janvier 2018 est le 63 boulevard Haussmann 75008 PARIS.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :
- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social

1- Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les fonds gérés par notre société sont comptabilisés en comptes de tiers, et seuls les produits de gestion prélevés sur la collecte sont inclus dans notre chiffre d'affaires.

En application du Réglement CNC 2008-04 au 1er janvier 2009, les comptes de retenues sur droits sont classés en 751 "autres produits".

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Frais de recherche et de développement	**3 ans linéaire**
Concession Brevets et droits similaires	**1 an linéaire**
Agencements, aménagements, installations	**5 à 10 ans linéaire**
Matériel de bureau et informatique	**4 à 5 ans linéaire**
Mobilier	**5 à 10 ans linéaire**

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Afin d'améliorer la présentation des flux financiers au titre des aides, les engagements sont, à compter de l'exercice 2015, clairement identifiés au passif du bilan.

Les engagements réglés sur un exercice N, comptabilisés à l'actif, sont déduits des engagements accordés dès le 31 décembre de l'exercice N . Cette comptabilisation des engagements permet d'assurer une meilleure visibilité et un meilleur suivi des engagements non réglés.

2- Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

3- Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement	2 048 466		123 754
Autres immobilisations incorporelles	77 290		4 349
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements	70 497		110 887
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	260 711		81 849
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	**331 209**		**192 736**
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	152		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	51 090		57 902
TOTAL	**51 242**		**57 902**
TOTAL GENERAL	**2 508 207**		**378 740**

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement		39 017	2 133 203	2 133 203
Autres immobilisations incorporelles		3 125	78 514	78 514
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements		66 727	114 657	114 657
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		162 566	179 994	179 994
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		**229 294**	**294 651**	**294 651**
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			152	152
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		52 758	56 233	56 234
TOTAL		**52 758**	**56 386**	**56 386**
TOTAL GENERAL		**324 194**	**2 562 754**	**2 562 754**

4- Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche	1 930 343	120 785	39 017	2 012 111
Autres immobilisations incorporelles	75 305	1 217	3 125	73 397
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers	70 497	2 100	66 727	5 870
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	231 412	18 873	162 566	87 718
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	**301 909**	**20 973**	**229 294**	**93 589**
TOTAL GENERAL	**2 307 556**	**142 976**	**271 436**	**2 179 096**

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche	120 785				
Autres immobilisations incorporelles	1 217				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers	2 100				
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	18 873				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	**20 973**				
TOTAL GENERAL	**142 976**				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

5- Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions	74 726	9 135		83 861
TOTAL Provisions	**74 726**	**9 135**		**83 861**
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations	493 783	-204 628		289 155
TOTAL Dépréciations	**493 783**	**-204 628**		**289 155**
TOTAL GENERAL	**568 509**	**-195 493**		**373 017**
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		-195 493		
- financières				
- exceptionnelles				

La provision pour indemnités de départ à la retraite a été comptabililsée pour 83.861 euros.
Les hypothèses retenues pour le calcul de cette provision sont les suivantes :

- Taux d'actualisation de 1,30%
- Une revalorisation annuelle des salaires de 1 %
- Table de turn-over retenue : turn-over faible
- Table de mortalité : INSEE 2017
- Taux de charges patronales de 44,7 %
- Contribution de l'employeur sur les indemnités de mise à la retraite de 50 %
- Age de départ à la retraite retenu : 65-67 ans

6- Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	56 233		56 233
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	6 991 144	6 991 144	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	12 952	12 952	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A	180 123	180 123	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	3 062 205	3 062 205	
- Divers			
Groupe et associés	552 866	552 866	
Débiteurs divers	10 853 702	10 853 702	
Charges constatées d'avance	17 807	17 807	
TOTAL GENERAL	**21 727 033**	**21 670 800**	**56 233**
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	518 083	518 083		
Personnel et comptes rattachés	175 225	175 225		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	153 806	153 806		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	12 952	12 952		
- Obligations cautionnées	2 634	2 634		
- Autres impôts et taxes	1 216 942	1 216 942		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	806 308	806 308		
Autres dettes	71 315 537	71 315 537		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	**74 201 487**	**74 201 487**		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

7- Autres tableaux

7.1 - Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	8 511
TOTAL	**8 511**

7.2 - Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	234 971
Dettes fiscales et sociales	267 315
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	281 615
TOTAL	**783 901**

7.3 - Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	17 807	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	**17 807**	

7.4 - Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1 582	152,88
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	126	153,00
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice	46	152,84
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1 662	152,89

Annexes Spécifiques

Annexe 2.1 - Affectation des sommes en fin d'exercice

Annexe 2.2 - Récapitulatif des sommes restant à verser aux ayants droit

Annexe 2.3 – Récapitulatif des sommes restant à affecter individuellement

Annexe 2.1 - Affectation des droits en fin d'exercice

NATURE DES REMUNERATIONS	Droits restant à affecter au 31 décembre de l'année N-1	Perceptions de l'exercice	Prélèvements pour la gestion	Montants affectés (Convention Collective Musicien)	Montants affectés (art. L 321-9)	Régularisations perception droits	Régularisations frais gestion	Mise en Réserve	Affectations diverses	Montants affectés aux ayants-droit	Droits restant à affecter au 31 décembre de l'année N
Rémunérations dont la gestion est confiée par les ayants droits :											
Vidéomusiques (**Article L 215-1**)	1 098 955	3 868 868	-233 120	-164 626		-1 683				-3 706 040	862 353
Autres droits d'autoriser	5 755 312	2 503 279	-140 303	-78 569		-213				-3 265 963	4 773 543
Total (en euros)	6 854 266	6 372 146	-373 423	-243 195		-1 896				-6 972 003	5 635 896
Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi :											
Article L.122-10 (pour le droit de reproduction par reprographie) **Article L.132-20** (pour le droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un état membre de la communauté Européenne) **Article L 217-2** (pour le droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un état membre de la communauté Européenne)											
Article L 214-1 (pour le droit de communiquer au public un phonogrammes publié à des fins de commerce)	29 870 021	18 425 235	-1 040 967		-4 953 743				545	-9 881 652	32 419 439
Article L 311-1 (pour la copie privée des œuvres sonores)	5 663 354	10 605 511	-583 303		-2 505 552					-7 503 143	5 676 867
Article L 311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles)	146 692	202 783	-12 328		-28 747	7				-86 154	222 252
Réserves statutaires (art L 311-1 & art L 214-1)	10 702										10 702
Total (en euros)	35 690 769	29 233 529	-1 636 598		-7 488 042	7			545	-17 470 949	38 329 261
Compte de sécurité Financière	90 766							34 725		-90 764	34 727
Total général (en euros)	42 635 802	35 605 675	-2 010 020	-243 195	-7 488 042	-1 890	0	34 725	545	-24 533 716	43 999 883

Annexe 2.2 - Récapitulatif des sommes restant à verser aux ayants droit

NATURE DES REMUNERATIONS	Perceptions Brutes			Montants restant à verser aux ayants droit		
	N-2	N-1	N	N-2	N-1	N
Rémunérations dont la gestion est confiée par les ayants droits						
Vidéomusiques (Article L 215-1)	5 119 203	4 398 047	3 868 868	900 644	1 228 640	1 194 631
Autres droits d'autoriser	2 848 592	2 488 172	2 503 279	449 150	926 943	1 130 386
Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi						
Article L 214-1 (pour le droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce)	20 327 282	20 353 844	18 425 235	2 488 754	3 664 568	4 076 562
Article L 311-1 (pour la copie privée)	10 315 116	10 364 163	10 808 294	1 423 398	2 069 105	2 105 126
Total général (en euros)	38 610 193	37 604 226	35 605 675	5 261 945	7 889 255	8 506 706

Annexe 2.3 – Récapitulatif des sommes restant à affecter individuellement

4 - 1 :

Rémunération dont la gestion est confiée par les ayants droit		
Vidéomusiques	*N*	862 353
	N-1	*1 098 955*
	N-2	*814 149*
Autres droits d'autoriser	*N*	4 773 543
	N-1	*5 755 312*
	N-2	*6 424 751*
Total (en euros)	N	5 635 896
	N-1	*6 854 267*
	N-2	*7 238 900*

4 -2 :

Rémunération dont la gestion est confiée en application de la loi		*Montant*
Article L 217-2 (pour le droit d'autoriser)		-
Article L 214-1 (pour le droit de communiquer au public un phonogrammes publié à des fins de commerce)	N	32 419 439
	N-1	*29 870 012*
	N-2	*25 892 434*
Article L 311-1 (pour la copie privée des œuvres sonores)	N	5 676 867
	N-1	*5 663 354*
	N-2	*5 503 177*
Article L 311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles)	N	222 252
	N-1	*146 700*
	N-2	*127 089*
Réserves statutaires (art L 311-1 & art L 214-1)	*N*	10 702
	N-1	*10 702*
	N-2	*10 702*
Total (en euros)	N	38 329 261
	N-1	*35 690 769*
	N-2	*31 533 402*